

COMMUNE DE LABESSIERE-CAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis MONSARRAT, Maire.

Nombre de membres : Afférent au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 01/09/2022

Date de publication : 01/09/2022

Présents : AUGUSTIN Christelle, COLLET Alain, CURCI Alizée, DELCROIX Patrick, GALINIER Philippe, HUEBER Patricia, LAGASSE Jérôme, MONSARRAT Francis, PAPEIX Marc, RAMBOER Pierre-Alain, ROQUES Lucas, SILVESTRE Fritz, VIVAN Olindo

Absent excusé : M. HACK Dieter

Absente : Mme PALACIOS Gisèle

Pouvoir :

Mr HACK Dieter a donné pouvoir à M. DELCROIX Patrick

Secrétaire de Séance : En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur ROQUES Lucas a été désigné secrétaire de séance.

Délibération N° 2022/D30 - RENOUELEMENT CAE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES »

Considérant que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » arrive à son terme au 30 septembre 2022,

Considérant qu'il est possible de renouveler ce contrat CAE pour une durée de 6 mois et pour un temps de travail hebdomadaire de 20 heures,

Monsieur le Maire propose de demander le renouvellement de ce CAE auprès de Pôle Emploi dans les conditions suivantes :

- contenu du poste : ménage dans les bâtiments publics (salle polyvalente, sanitaires publics, réfectoire, centre de loisirs, mairie et garage municipal), distribution repas cantine scolaire, remplacement de collègues en cas d'absence
- date début de contrat : 1er octobre 2022
- durée du contrat : 6 mois
- durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- rémunération : SMIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le 20/09/2022

ID: 1081-218101178-20220908-2022D30-DE

-DECIDE de demander le renouvellement du contrat CAFE positif « Parcours Emploi Compétences » à compter du 1er octobre 2022 sous le cadre du dispositif SLO
conditions suivantes :

- contenu du poste : ménage dans les bâtiments publics (salle polyvalente, sanitaires publics, réfectoire, centre de loisirs, mairie et garage municipal), distribution repas cantine scolaire, remplacement de collègues en cas d'absence
- date début du contrat : 1er octobre 2022
- durée du contrat : 6 mois
- durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- rémunération : SMIC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce recrutement (contrat de travail entre l'employé et la commune, convention entre l'Etat et la Commune et toutes autres pièces se rapportant à cette affaire).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis MONSARRAT,

